

République Française  
**COMMUNE DE HARKIRCHEN**  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

EXTRAITS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 décembre 2024

Conseillers élus : 15      Conseillers en fonction : 15      Conseillers présents : 10

Convocation et affichage : 13 décembre 2024

Réception contrôle de légalité le : 19/12/2024

Publication le : 19/12/2024

Sous la Présidence de Monsieur Benoît BOYON, Maire

Etaient présents : Jean-Paul KIRCHER 1<sup>er</sup> Adjoint, Bertrand NEHLIG 2<sup>ème</sup> Adjoint, Benoît LIEB, Lionel SEENE, Mireille FRANTZ, Michel WEIDMANN, Nadia DUDT, Betty MULLER et Anthony LANG.

Excusés :

M. Jean-Louis SCHWENDIMANN donne procuration à Michel WEIDMANN

Mme Nathalie WALTER donne procuration à Mireille FRANTZ

M. Guillaume BACHER donne procuration à Anthony LANG

Mme Florence PETIT donne procuration à Jean-Paul KIRCHER

Mme Svenja BENDER

*Le secrétaire de séance est : Monsieur Bertrand NEHLIG*

**58-2024/1-1.4 Antenne relais**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'emplacement où se situe l'antenne relais, sur la parcelle communale AE N°1, **située** Chemin Rural - Ancienne Carrière - Lieudit "Auberg" est à ce jour occupé par ATC France. Cependant, la société n'a pas honoré le paiement annuel du loyer dans un délai de 2 mois, après mise en demeure par les services de la trésorerie. Aussi, conformément aux clauses énoncées dans la convention, celle-ci peut être résiliée à l'initiative du propriétaire.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **63 m<sup>2</sup>** environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** le principe de changement de locataire
- **DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à compter de la date de mise à disposition, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de **63 m<sup>2</sup>** environ sur la parcelle cadastrée **AE N°1**
- **ACCEPTTE** le montant de l'indemnité de réservation de **2 000 €** (200 € versés à la signature + 9 x 200 €/an)
- **ACCEPTTE** un loyer annuel de **6 000 € Net** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + **0,5%**
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire

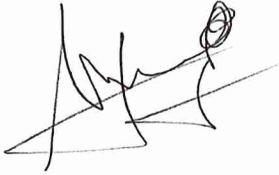
**59-2024/2-2.3 Compte rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données**

Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022.

- 2024-DEC-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 104 section AD – 2 E rue de Bissert.

Harskirchen, le 19 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Bertrand NEHLIG



Le Maire,  
Benoît BOYON

